

## **DEC170508DR07**

*Décision portant modification de la décision n° DEC131340DR07 du 15 janvier 2013 portant délégation de signature à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire*

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC162790DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMS833, intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, dont le directeur est M. Patrick BACHELERY ;

Vu la décision DEC131340DR07 du 15 janvier 2013 donnant délégation de signature à M. Patrick BACHELERY, directeur de l'unité UMS833 intitulée Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## **Décide**

### **Article 1er**

L'article 2 de la décision n° DEC131340DR07 du 15 Janvier 2013 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BACHELERY, délégation de signature est donnée à Madame Aurélie COLOMB, Directrice-adjointe, à Monsieur Philippe LABAZUY, Directeur-adjoint, Monsieur Thierry MENAND, Directeur-adjoint, et à Monsieur Pascal BEYRIE, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

### **Article 2**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2017

Le délégué régional  
Frédéric Faure

**DEC170119dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

**Vu** la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

**DECIDE :**

## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

La décision n° DEC160462dr08 du 02 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC170121dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM.**

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La décision n° DEC160463dr08 du 11 mars 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 12/01/2017

Le directeur d'unité  
Vincent RIDOUX

**DEC170122dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR ;

**Vu** la décision DEC162711INSHS du 10 janvier 2017 portant nomination de M. Benoist PIERRE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance – CESR ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**



Délégation est donnée à M. Benoist PIERRE, directeur de l'unité UMR7323, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoist PIERRE, délégation de signature est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

La décision n° DEC161665dr08 du 06 juillet 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

DEC170442dr08

Décision portant délégation de signature consentie à M. Alexis DIRER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO.

**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » ;

**Vu** la décision DEC162075INSHS du 26 août 2016 portant nomination de M. Christophe HURLIN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Alexis DIRER, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexis DIRER, délégation est donnée à Mme Karine NAUDIN, Assistante-Ingénieure pour les ROP, commandes et factures carte achat, les commandes et factures carte logée, les ordres de mission.

### **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 30 janvier 2017

Le directeur d'unité  
Christophe HURLIN

**DEC170504dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

**Vu** la décision DEC162706INC du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud TATIBOUET, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BONNET et de M. Arnaud TATIBOUET, délégation de signature est donnée à M. Christophe DUBOIS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> et dans la limite de 4 000 €uros HT.

## **Article 4**

La décision n° DEC170116DR08 du 11 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## **Article 5**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 6**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 03 février 2017

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

**DEC170111dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Carine LUCAS, directrice de l'unité GDR3485, à l'effet de signer, au nom du délégué



régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine LUCAS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## **Article 3**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**DEC170112dr08**

**Décision portant délégation de signature à Mme Marie-France GRESPIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3485 intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN.**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3485, intitulée « Modélisation et simulations numériques Ecoulements Gravitaires et Risques Naturels » - EGRIN, dont la directrice est Mme Carine LUCAS ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 09 janvier 2017

La directrice d'unité  
Carine LUCAS

**DEC170113dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273 intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3273, intitulée « Mathématiques de l'Optimisation et Applications » - MOA, dont le directeur est M. Samir ADLY ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Samir ADLY, directeur de l'unité GDR3273, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**DEC170116dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC122743DSI du 05 janvier 2013 portant création de l'unité UMR7311, intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

**Vu** la décision DEC162706INC du 14 décembre 2016 portant nomination de M. Pascal BONNET aux fonctions de directeur de l'unité UMR7311 intitulée « Institut de Chimie Organique et Analytique » - ICOA ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Pascal BONNET, directeur de l'unité UMR7311, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

La décision n° DEC162277dr08 du 19 septembre 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

**DEC170118dr08**

**Décision portant délégation de signature à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint de l'unité UMR7350 intitulée « Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique » - LMPT par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

**Vu** la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7350 intitulée " Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique " - LMPT, dont le directeur est M. Ahmad EL SOUFI ;

**A titre transitoire** et dans l'attente de la nomination du nouveau Directeur de l'unité UMR7350 intitulée " Laboratoire de Mathématique et Physique Théorique " - LMPT, suite au décès de M. Ahmad EL SOUFI ;

**DECIDE :**



## Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à M. Pascal BASEILHAC, directeur adjoint de l'unité UMR7350 et Chargé de recherche, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée<sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BASEILHAC, délégation de signature est donnée à Mme Anouchka LEPINE, ADTRF gestionnaire de l'UMR7350 aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 11 janvier 2017

Le délégué régional  
Eric BUFFENOIR

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.